

Notice d'explication des formations arbitrage de la CTA

En direction des :
Juges Arbitres - Juges Arbitres Jeunes
futurs Juges Arbitres - Juges Arbitres Jeunes



une nouvelle organisation du territoire

Depuis le plan de refonte de l'arbitrage voté à l'AG de Nancy en 2016 et la création de la Commission Territoriale Arbitrage Auvergne-Rhône-Alpes, les missions relatives à l'arbitrage ne sont plus à la charge des comités. Les CDA ont été modifiées en secteurs intégrés à la CTA.

La CTA, afin de répondre aux problématiques de l'ensemble du territoire a créé 6 secteurs. Ceux-ci sont en charge principalement des populations T3 et permettent la proximité avec les clubs.

En résumé :

L'échelle Territoire (ligue) : concerne anciennement la gestion régionale/ancienne CRA

L'échelle Secteur (zone géographique locale): concerne anciennement la gestion départementale, ancienne CDA

1/ Missions principales de la CTA à l'échelle du territoire :

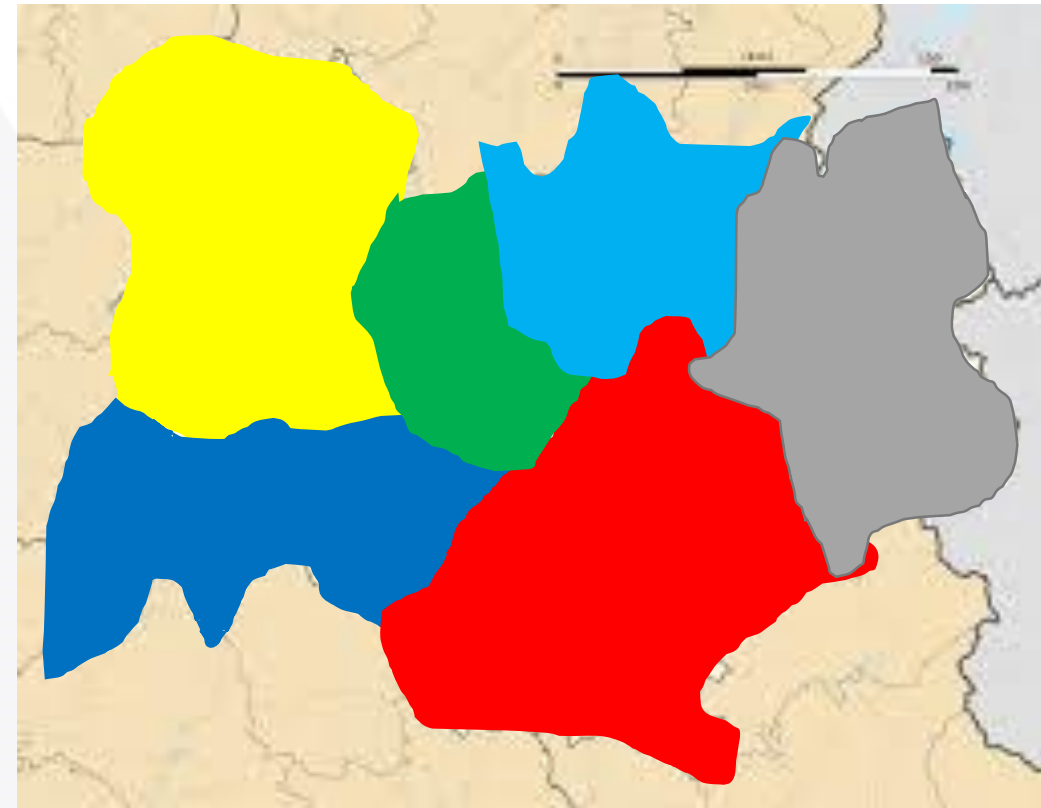
- * Gestion des groupes Juges Arbitres, JA T1-T2 et Juges Arbitres Jeunes, JAJ T1-T2 (recyclage, formation, désignation, accompagnement, supervision)
- * Formation des encadrants de JA et JAJ : Juge Superviseur Territorial, Accompagnateur JAJ, animateur Ecole Arbitrage (via les secteurs et l'ITFE), intervenant/formateur de la CTA
- * Gestion des JAT3 et JAJT3 (recyclage, désignation, accompagnement/supervision)
- * Formations des JA T3 et JAJT3 en lien avec les responsables de secteurs
- * Accompagnement développement des Ecoles Arbitrages en bassin (via les secteurs)

2/ Le secteur :

- * C'est une zone géographique (dépassant le cadre départemental) défini en fonction des densités de clubs, des axes de transports permettant la mise en place d'actions arbitrages de proximité.
- * La création de ces secteurs à pour but d'équilibrer et mutualiser les différentes ressources, mais aussi d'harmoniser la politique territoriale d'arbitrage et la stratégie de développement.

6 secteurs sont définis en Auvergne-Rhône-Alpes:

- Secteur Nord Ouest (Allier-Puy de Dôme)
- Secteur Sud Ouest (Cantal-Haute-Loire)
- Centre Ouest (Loire-Rhône)
- Centre Est (Ain-Rhône)
- Sud Est (Drome-Ardèche-Isère)
- Nord Est (Savoie-Haute-Savoie)



- **Référent Secteur Nord Ouest:**

Amor HADJAB

a.hadjab@aura-handball.fr

- **Référent Secteur Sud Ouest :**

Arnaud ALBISSON

albissonarnaud@yahoo.fr

- **Référent Secteur Centre Ouest :**

Thierry SCHUTTERS

5100000.cta@ffhandball.net

- **Référent Centre Est :**

Jean-Baptiste BUTET

5101000.cda@ffhandball.net

- **Référent Sud Est :**

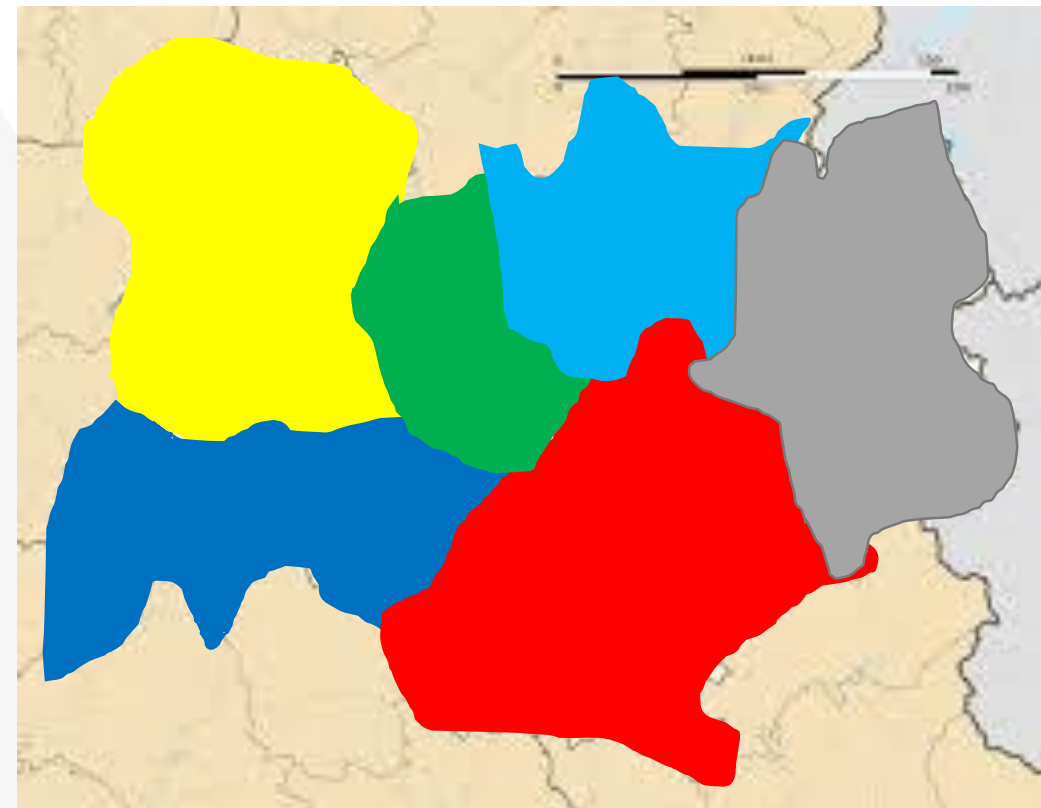
Claude MARIUSSE

ptitcaius@gmail.com

- **Référent Nord Est :**

Thierry SCHUTTERS

5100000.cta@ffhandball.net



3/Vers une nouvelle démarche de formation

Afin de dispenser les formations arbitrage, les encadrants de formations doivent :

- Participer à 2 journées de formation organisées par la CTA (obligatoire pour les intervenants de secteur)

Pour aller plus loin:

- Passage du diplôme de Formateur de Formateur avec la FFHB via l'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi
- Passage du diplôme d'Animateur de formation avec la Ligue AURA via l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi
- Justification d'une activité régulière sur le domaine formation

Ce que nous cherchons à développer dans nos formations :

- Des contenus de formation harmonisés sur l'ensemble du territoire.
- Des techniques pédagogiques participatives permettant l'expression de tous, favorisant les échanges et l'enrichissement personnel de chacun.
- Une stratégie de formation permettant d'adapter les formules en fonction des contraintes, des besoins des stagiaires.
- Des formations réalisées dans l'alternance (théorie, pratique, présentiel, à distance) rendant la formation attractive et proche du terrain.

Ce que nous cherchons à développer dans l'organisation:

- Des lieux de formations différents permettant de mieux mailler le territoire.
- Des temps de formation espacés permettant la mise en pratique en club (statut permettant d'arbitrer les jeunes, notamment les moins de 18 ans et la première division féminine).
- Une équipe d'intervenants ayant chacun une expertise dans un domaine précis, ces différentes approches permettent un meilleur enrichissement du stagiaire.

4/Former l'ensemble des populations arbitres

Le pôle formation de la CTA a pour objectif de dispenser l'ensemble des formations sur le territoire aux populations suivantes:

Actuels /futurs:

- Juges Arbitres
- Juges Arbitres Jeunes

Pour information et via ITFE:

- Encadrants de l'arbitrage : Accompagnateur, Juge Superviseur Territorial, animateur Ecole d'Arbitrage, Recyclage de ces diplômés (tous les 3 ou 5 ans).

→ la CTA gère la formation continue lors de la journée de validation obligatoire en début de saison.

- Animateur de formation

2 type de formations:

La Formation Initiale: 12h de formation (+ 2h en suivi), minimum 4 heures (+ accompagnement de match).

Elle s'adresse aux :

- Débutants
- JAJ qui bascule en JA
- Anciens arbitres qui n'ont pas eu d'activité depuis 2 ans

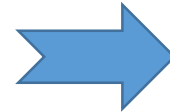
La Formation Continue: 4 heures (2 x 2 heures sur des thèmes identifiés par secteurs en modèle « soirée technique l'arbitrage » (débat et échange sur un thème)

Elle s'adresse aux arbitres en activité et validés.

- PRISE EN CHARGE ET COUT DES FORMATIONS :

- La formation JA est à la charge du stagiaire

1 heure de formation



5 €

Exemple 1: Pour l'ensemble de la formation JAT3 (12 heures)

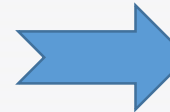
coût de formation



60 €

Exemple 2: allègement de Formation JA T3 (4 heures)

coût de formation



20 €

- La formation JAJ est prise en charge par la structure (coût inclus dans la contribution à l'arbitrage).

La formation initiale en secteur

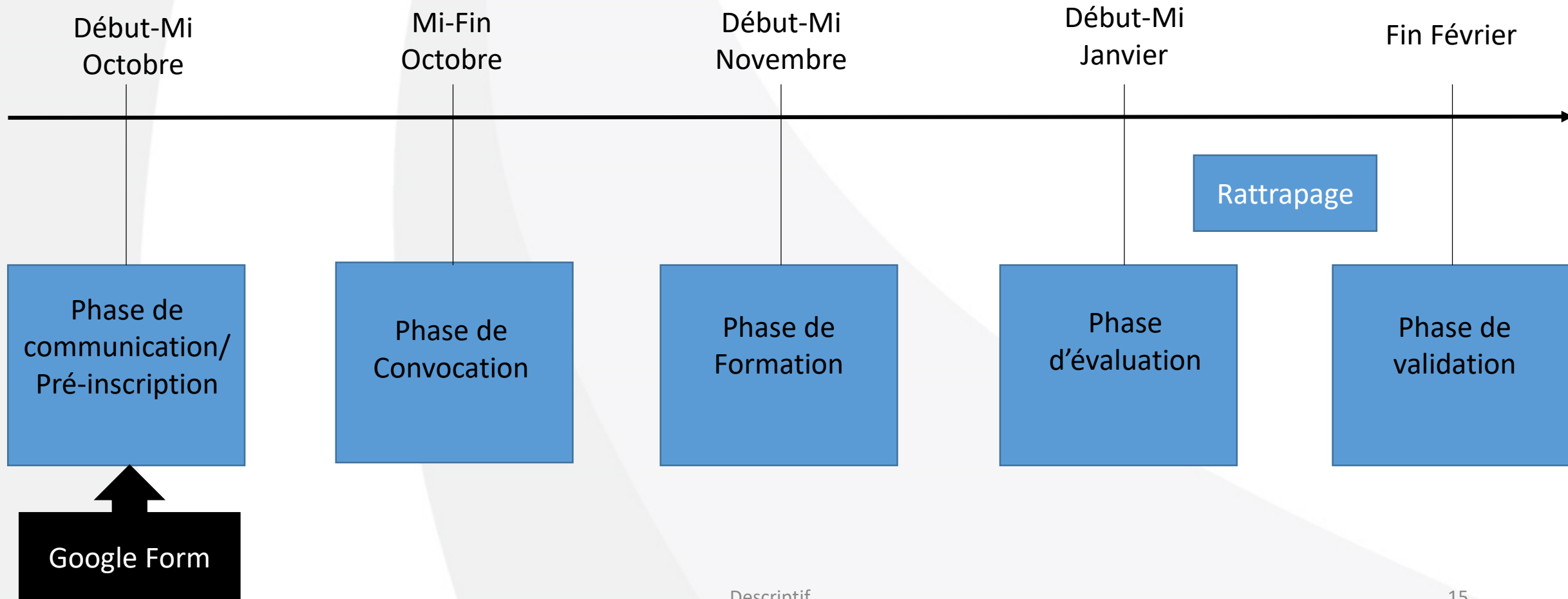
La formation Initiale en secteur CTA

Les formations dispensées en secteurs s'adressent aux JAT3 et JAJT3

La formation initiale des Juges Arbitres T3 est dispensée aux :

- Débutants, ayant peu ou pas d'expérience dans le handball (*minimum 12 heures de formation + 2 heures de suivi*),
- Expérimentés handball : JAJ de club, Entraîneur, Joueur d'un niveau supérieur à la 1^{ère} division AURA (*entre 4 et 12 heures*)
- Juges Arbitre sans activité depuis 2 ans, Juges Arbitre Jeune Territorial passant JA
(*minimum 4 heures de formation + 2 heures accompagnement/suivi*)

Process de formation initiale Juge Arbitre: 5 mois maximum entre la communication et les résultats



Stratégie de formation : 12 heures de formation, du positionnement jusque la fin de la formation

- 1 phase de positionnement en entrée de formation pour l'ensemble des candidats, pour jauger les besoins et individualiser éventuellement la formation
- 1 phase de formation comprenant plusieurs modules en présentiel et/ou sur le terrain
- 1 phase d'évaluation, test de connaissance, test physique, suivi favorable sur un arbitrage d'une rencontre officielle

Phase de communication : la CTA communiquera vers les adresses mails standardisées des clubs et/ou pour recenser les inscriptions, utilisation de l'outil Google Form.

Cet outil permettra un recensement afin de rendre un meilleur service aux stagiaires plus particulièrement pour positionner les lieux de formation et adapter la formule de formation.

Formation initiale en Secteur : Juge Arbitre T3

Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6	Phase de communication et inscription	6	Phase de Formation	6	Phase de Formation	6	Phase de d'évaluation	6	Phase de d'évaluation (rattrapage)
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13	
14	14	14		14		14			
15	15	15		15		15			
16	16	16		16		16			
17	17	17		17		17			
18	Phase de convocation	18		18		18		18	
19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29	
30		30		30		30		30	
31		31		31		31		31	

Formation initiale en Secteur : Juge Arbitre Jeune T3

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31

Phase de communication et inscription

Phase de convocation

Phase de Formation module 1

Phase de Formation module 1

Phase de communication

Phase de Formation module 2

Phase de Formation module 2

Phase de d'évaluation promotion

La formation initiale pour les JA

Organisation de la formation en 3 ou 4 temps repartis sur plusieurs weekend permettant une alternance en théorie et pratique.

Les modules sont de 3 ou 4 Heures en alternance avec de l'arbitrage en club, les stagiaires auront un accès leur permettant d'arbitrer les équipes jeunes (notamment les moins de 18 ans) et la première division féminine.

Les matchs moins de 18 ans et sénior féminine pourront être comptabilisé.

La formation initiale pour les JAJ

Cette formation s'adresse aux JAJ du groupe Club souhaitant passer au groupe JAJ T3, arbitrage championnat Aura Moins de 13 ans Elite/Moins de 16 ans Aura.

Organisation en 2 temps de 4 heures (en matinée le week-end) sur 2 périodes (Octobre-Décembre/Février-Avril), entre ces 2 temps les JAJ doivent arbitrer pour mettre en application les contenus abordés en formation.

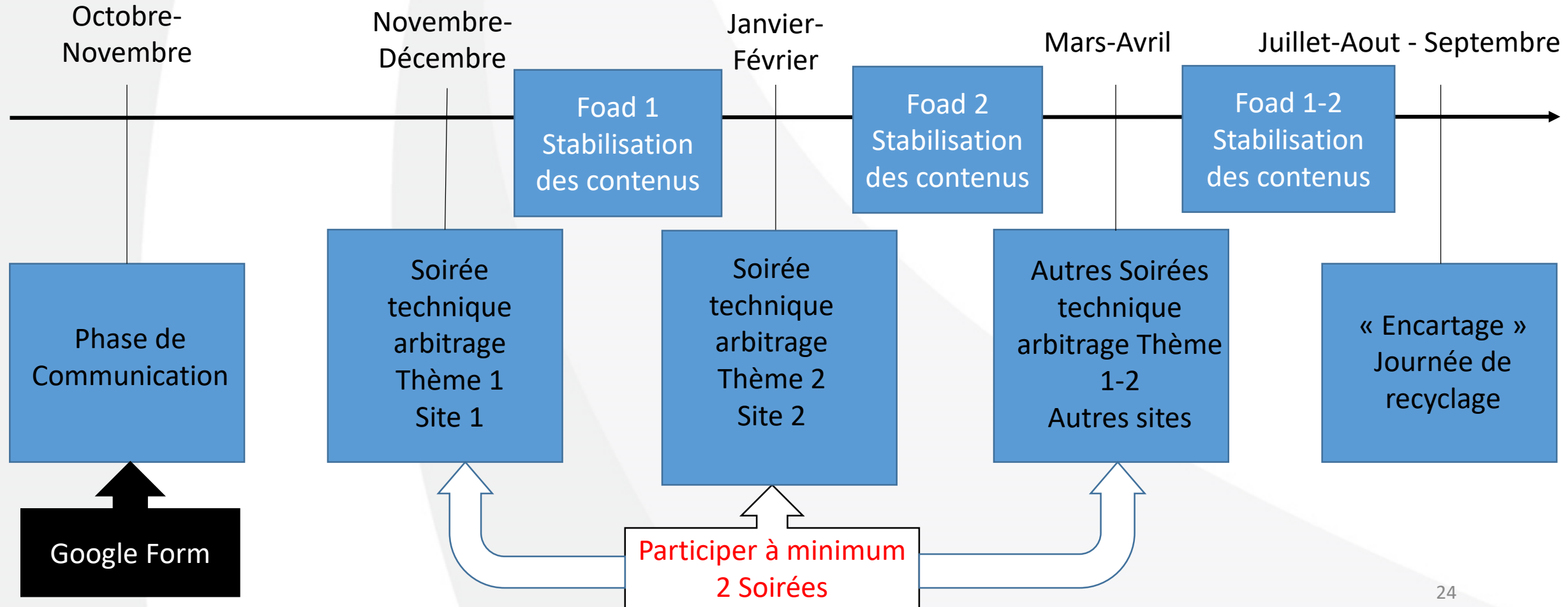
La formation Continue en secteur

La formation continue en secteur CTA

Les formations dispensées en secteur: s'adresse aux JAJ et JA déjà en activité et validé.

- Juges Arbitres Jeunes T3 (2 matinées de formation 9h-13h)
- Juges Arbitres T3 (2 soirées de 2 heures technique arbitrage avec des thèmes en lien avec les besoins identifiés, format sous forme de débat et échange + FOAD).

Process de formation continue Juge Arbitre: 5 mois maximum entre la communication et les résultats



CONTACTS FORMATION

- Contact salarié administratif : Morgane BOULLIER
07 50 18 13 75
5100000.mboullier@ffhandball.net
- Contact salarié formation : Boris THIEBAULT
06 25 15 69 21
5100000.bthiebault@ffhandball.net
- Contact bénévole formation : Yann OROY
y.oroym@aura-handball.fr